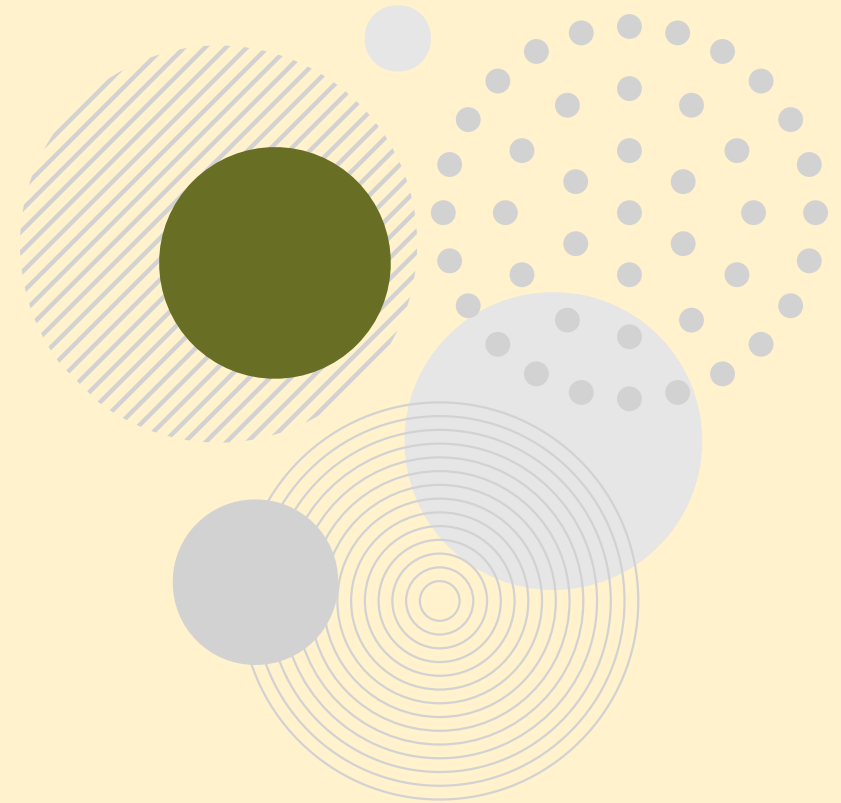




CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2023



Ordre du Jour



- Finances
 - Tarifs enfance-jeunesse 2023
 - Tarifs restaurant scolaire adultes
 - Subventions scolaires 2023
 - Convention assistance juridique – Cabinet Arès
 - Patrimoine – mise en location de l’appartement sis place du marché

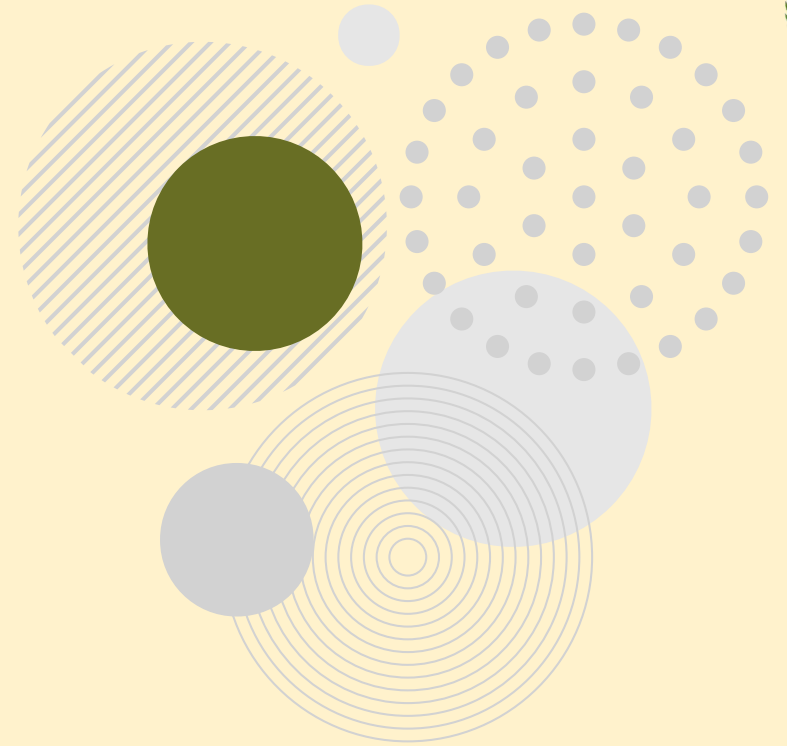
- Enfance-Jeunesse
 - ALSH de Andouillé Neuville – Convention été 2023

- Urbanisme
 - Cession chemin communal – La Roualle

- Cadre de vie
 - Dénomination d’une voie
 - Enquête publique EPTB – Avis de la commune

- Ressources humaines
 - Ouverture d’un poste au grade de adjoint administratif
 - Ouverture de postes au grade de adjoint d’animation

- Décisions du Maire
 - Décisions budgétaires



RÈGLES ET TARIFS ENFANCE JEUNESSE 2023

Accueils de loisirs sans hébergement

La réservation pour les mercredis devra se faire au plus tard le lundi de la semaine précédente.

- La réservation pour les vacances devra se faire sur la période d'inscription communiquée par les services communaux.
- Toute journée réservée et non annulée dans les délais indiqués sera facturée au tarif normal de la tranche correspondant au quotient familial et à la commune de résidence (sauf justificatif pour cas de force majeur produit aux services administratifs).
- Les familles ayant accès au centre de loisirs les mercredis et vacances sont celles de Saint-Aubin-d'Aubigné et celles des communes extérieures ayant signé la convention ALSH et sélectionné les périodes correspondantes à l'annexe de cette dernière.

Tarifs (en €) année scolaire 2023-2024				
Tranches de quotient familial	Tarifs Saint Aubinois		Tarifs famille des communes extérieures	
	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée
0 à 500	7.60	4.78	8.61	5.29
501 à 800	8.06	5.09	9.08	5.59
801 à 1100	8.59	5.41	9.60	5.93
1101 à 1250	9.52	6.00	10.53	6.50
1251 à 1400	9.91	6.25	10.95	6.77
1401 à 1550	10.79	6.80	11.87	7.34
1551 à 1700	11.74	7.40	12.85	7.95
1701 à 1850	12.73	8.02	13.86	8.59
1851 à 2000	13.76	8.66	14.92	9.25
2001 et +	14.38	9.06	15.58	9.66

participation des communes extérieures dont les enfants fréquentent les services municipaux ALSH (et qui auront donc conventionné) établie à 13 € par journée entière et à 6.50 € par demi-journée

Services périscolaires

Pour et à compter du 1er juin 2023

La réservation pour les accueils du matin et du soir de la semaine devra se faire au plus tard le lundi de la semaine précédente.

	ALSH PERISCOLAIRE Tarifs (en €) année scolaire 2023-2024			
	Tranches de quotient familial			
	0 à 1250	1251 à 1850	1851 et +	
A partir de 7h15 à 8h35	1.40	1.50	1.68	A partir de 7h15 à 8h35
A partir de 8h à 8h35	0.89	0.95	1.05	A partir de 8h à 8h35
De 16h30 à 17h00	1.14	1.23	1.37	De 16h30 à 17h00
De 16h30 à 17h30	1.5	1.61	1.81	De 16h30 à 17h30
De 16h30 à 18h00	1.87	2.01	2.23	De 16h30 à 18h00
De 16h30 à 18h30	2.22	2.39	2.66	De 16h30 à 18h30
De 16h30 à 19h00	2.58	2.77	3.08	De 16h30 à 19h00
Chaque quart d'heure supplémentaire après 19h*	10.00	10.00	10.00	Chaque quart d'heure supplémentaire après 19h*

*sauf justificatif pour cas de force majeur produit aux services administratifs

Maison des jeunes

Pour et à compter du 1er septembre 2023

La réservation pour les accueils du matin et du soir de la semaine devra se faire au plus tard le lundi de la semaine précédente.

	MAISON DES JEUNES Tarifs (en €) année scolaire 2023-2024
Adhésion Pré-ado (10-13 ans)	23,50
Adhésion Ado (14-17 ans)	18,00
Hors commune : Adhésion pré-ado	47,00
Hors commune : Adhésion Ado	36,00
Sorties	de 2 à 20 €

*sauf justificatif pour cas de force majeur
produit aux services administratifs

Restaurant scolaire

Pour et à compter du 1er septembre 2023

La réservation pour les repas de la semaine devra se faire au plus tard le lundi de la semaine précédente.

la participation des communes extérieures (ayant conventionné) dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire à 2 € par repas pour et à compter du 1er septembre 2023

RESTAURANT SCOLAIRE					
Tarifs (en €) année scolaire 2023-2024					
Tranches de quotient familial	Tarifs sur temps scolaire avec mise en place convention repas à 1€ avec l'Etat		Tarifs normaux (sur temps périscolaire et lors de l'application de pénalités)		Animation Pause méridienne hors repas
	Tarifs repas St-Aubinois et communes conventionnées*	Tarifs repas communes extérieures non conventionnées*	Tarifs repas St-Aubinois et communes conventionnées	Tarifs repas communes extérieures non conventionnées	
0 à 500	1.00	1.00	2.56	4.56	0.22
501 à 800	1.00	1.00	3.65	5.65	0.32
801 à 1100	1.00	1.00	3.95	5.95	0.34
1101 à 1250	4.65	6.65	4.65	6.65	0.39
1251 à 1400	4.73	6.73	4.73	6.73	0.42
1401 à 1550	4.84	6.84	4.84	6.84	0.44
1551 à 1700	4.96	6.96	4.96	6.96	0.46
1701 à 1850	5.08	7.00	5.08	7.00	0.50
1851 à 2000	5.20	7.00	5.20	7.00	0.52
2001 +	5.30	7.00	5.30	7.00	0.55
Absence injustifiée repas réservé	Tarif normal appliqué selon QF (sans recours à la convention repas à 1€ avec l'Etat)				
Présence sans réservation dans les délais**	Tarif normal appliqué selon QF +2€ (sans recours à la convention repas à 1€ avec l'Etat)				

*convention restauration

**sauf justificatif pour cas de force majeure produit aux services administratifs



Contexte

Chaque année, il convient d'établir les règles et les tarifs d'accès aux services Enfance-Jeunesse

Le bilan financier pour l'année 2022 des services périscolaire et ALSH est en déficit important mais moins marqué qu'en 2021 avec le retour des fréquentations et par conséquent des recettes périscolaires et l'augmentation des participations de la CAF.

Malgré le contexte de forte inflation, la commune fait le choix de ne pas modifier les tarifs. Il est seulement proposé une modification des règles d'inscription aux services .

La problématique observée cette année est la prévision du nombre de repas en amont. Se posait la question des délais d'inscription ainsi que des pénalités appliquées qui n'étaient jusqu'alors pas suffisamment incitatives.

Décision mise au vote

- . **FIXER** les tarifs et règles d'accès aux services comme présentés
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.





Finances - Tarifs restaurant scolaires - repas adultes

Contexte

la restauration scolaire est également ouverte aux adultes de la collectivité. Jusqu'alors un seul tarif était mentionné au sein des tarifs municipaux. Il convient de mettre à jour cette ligne tarifaire afin de permettre aux agents de bénéficier d'un repas complet, équilibré, avec les avantages liés à leur situation d'agent.

Catégorie	Montant repas facturé
Agents de la collectivité avec nécessité de service effectif ou sur temps de travail (ex. animateur en encadrement d'enfants, personnel de restauration sur temps de travail ...)	Avantage nature
Agents de la collectivité sans nécessité de service effectif	1.75 € (6.00€ - 4.25€ part ticket restaurant de la collectivité)
Formateurs, intervenants, personnels extérieurs, enseignants ...	6.00 €
Stagiaire de la commune rémunéré (Stage pro, apprentis...)	1.75 €
Stagiaire de la commune non rémunéré	Gratuit

Décision mise au vote

- . **FIXER** les tarifs comme présentés;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.





Contexte

Le Conseil délibère chaque année sur l'attribution de subventions aux écoles primaires de la commune.

Ces subventions prennent en compte les dépenses de fournitures scolaires, les aides extra scolaires, l'achat de livres, l'aide aux associations de parents d'élève, les activités sportives.

Les sommes sont versées soit au forfait; soit au nombre d'élèves st-aubinois accueillis

Il est proposé d'augmenter de 8% les montants unitaires alloués aux écoles.

Il est proposé de maintenir les subventions scolaires au forfait

Variables de calcul 2023

Variables de calculs : Nombre d'élèves	Années scolaires			
	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Public				
Maternelle	116	115	117	130
Elémentaire	223	223	228	209
Privé				
Maternelle	83	96	99	94
Elémentaire	160	152	152	155



Finances - Subventions scolaires 2023

Cadre de subvention	Ecole publique		Ecole Privée	
	2022-23	2021-22	2022-23	2021-22
Fournitures scolaires Maternelles	5 963.56	5 474.00	Contrat association	
Fournitures scolaires Elémentaires	11 464.43	10 614.80	Contrat association	
Piscine Elémentaire	Au réel	Au réel	Contrat association	
Aides extra scolaires Maternelles	3 069.36	2 817.50	2 196.18	2 352.00
Aides extra scolaires Elémentaires	5 900.58	5 463.50	4 233.60	3 724.00
Livres scolaires Elémentaires	2 379.41	2 203.24	1 707.20	1 501.76
Parents d'élèves	234.00	234.00	234.00	234.00
USEP Maternelle	196.00	196.00		
USEP Elémentaire	196.00	196.00		
UGSEL			392.00	196.00
Total	29 403.34	27 199.04	8 762.98	8 007.76
Total sans coût piscine (directement pris en charge à partir de 2021)	29 403.34	27 199.04	8 762.98	8 007.76

Décision mise au vote

. **VOTER** pour l'exercice 2023, les crédits et subventions aux écoles comme présenté ;

. **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023

. **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.





Contexte

La commune a actuellement conventionné jusqu'au 1er septembre 2023 avec la société SVP pour des prestations de conseil juridique.

Dans un but d'amélioration du conseil juridique, il est proposé au conseil municipal de signer une convention cadre d'honoraires avec le cabinet ARES Avocats en remplacement de la convention SVP.

Décision mise au vote

. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents relatifs à cette affaire



Adoptée
à l'unanimité



Contexte

La commune est propriétaire d'un appartement devenu vacant sis place du marché.

Il est proposé de présenter ce bien à la location.



Décision mise au vote

- . **FIXER**, à compter de l'année 2023, le loyer mensuel du logement sis place du marché à la somme de 750 € (Sept cent cinquante euros) ;
- . **DIRE** que ce loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public ;
- . **DIRE** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les baux de location pour le logement ci-dessus désigné ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



Enfance-Jeunesse - ALSH Andouillé Neuville - Convention été 2023

Contexte

L'accueil de loisirs de la commune est fermé durant les 3 premières semaines du mois d'août, soit cette année du lundi 31 juillet au vendredi 18 août 2023.

Durant ces semaines de fermeture, les familles ont la possibilité de solliciter des places au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune de Andouillé-Neuville. ALSH géré par l'association Familles Rurales.

La commune de Saint-Aubin-d'Aubigné s'engage à participer au financement des services concernés pour la période estivale par le versement d'une subvention de 16€/journée/enfant.

Cette participation financière sera versée à l'association avant le 31 octobre de l'année en cours

Décision mise au vote

. **VALIDER** la proposition de convention adressée par l'association Familles Rurales pour l'année 2023 et présentées en annexe à la présente délibération ;

. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents utiles à l'application de la délibération.



Adoptée
à l'unanimité



Contexte

M Perrigault informe le conseil que les propriétaires ont averti la commune de leur souhait d'acheter le chemin communal donnant l'unique accès à leur propriété.

Le chemin sis à La Roualle intégré au domaine communal a été évalué à une contenance de 600m².



Décision mise au vote

- . **APPROUVER** la cession du chemin communal sis La Roualle d'une contenance de 600m² au prix de 1.20€/m² ;
- . **PRECISER** que les frais inhérents à cette cession (bornage, notaire) seront à la charge de l'acquéreur
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Adoptée
à l'unanimité



Vie Locale - Dénomination d'une voie

Contexte

De nouvelles constructions d'habitations étant en cours, il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations.

Il convient ainsi de dénommer la voie sise à l'arrière de mairie reliant la place de la mairie à la rue de Chasné.

Les commissions Urbanisme et Cadre de vie réunies en séance du 17 mai 2023, proposent de dénommer cette voie du nom de Jean Marie CHEVREL, maire de la commune de 1885 à 1903 qui fut notamment à l'origine de la construction de la mairie actuelle.

Décision mise au vote

. **APPROUVER** la dénomination de la voie : rue Jean Marie CHEVREL

. **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.





Contexte

Afin de respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, l'EPTB Eaux & Vilaine souhaite mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO).

Le dossier est déposé et consultable sur le site de préfecture.

L'enquête se tient du mardi 9 mai 2023 (9h00) au vendredi 9 juin 2023 (12h00).

Le commissaire enquêteur sera notamment en mairie de Saint-Aubin-d'Aubigné : vendredi 9 juin de 10h00 à 12h00



Décision mise au vote

. **XXX**

. **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.





Cadre de vie - Enquête publique EPTB - Eaux et Vilaine - Avis de la commune





Modification proposée

- Sans remettre en cause les enjeux liés à la nécessaire restauration des cours d'eau et des milieux hydrologiques, le conseil municipal **souhaite alerter** le commissaire enquêteur sur le sujet sensible lié à la suppression des étangs et réserves d'eau communaux et privés ainsi que les aménagements d'ouvrages sur les cours d'eau. Les usages de ces ouvrages sont multiples agriculture, pêche, sécurité incendie, promenade, etc. et ces aménagements permettent dans bien des cas la création d'écosystèmes spécifiques (présence de batraciens par exemple). L'étang de SAA est identifié MNIE (Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique) depuis 2015 par le SCOT avec un intérêt écologique fort. Le Conseil municipal souhaite sacrifier ces plans d'eau communaux et privés au lieu de les supprimer, ces réserves étant nécessaires pour différents besoins dont l'agriculture et les écosystèmes biologiques
- Le conseil municipal ajoute qu'il est important de rester sur des démarches volontaires et de mettre l'accent sur la concertation





Ressources humaines - Ouverture d'un poste au grade d'adjoint administratif

Contexte

Le service Enfance-Jeunesse stabilise actuellement ses effectifs aussi bien d'animateurs que de cadres. Il a été mis en évidence un besoin dans l'accompagnement de ce service dans la gestion administrative des nombreuses tâches liées au secteur ainsi qu'un besoin afin de consolider/améliorer la communication aux et avec les familles.

Il a été également mis en évidence un besoin de structurer le suivi administratif des affaires liées à l'administration générale, secrétariat des élus et des instances.

Il est proposé au conseil municipal la création d'un emploi au grade d' « adjoint administratif » à temps complet (35 heures) et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Décision mise au vote

- . **AUTORISER** Monsieur le Maire à créer un poste pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi de catégorie C, au grade d' « adjoint administratif » à temps complet ;
- . **MODIFIER** le tableau des emplois ;
- . **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune ;
- . **DIRE** que les dispositions de la présente délibération seront applicables au 1^{er} juin 2023 ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Adoptée
à l'unanimité



Ressources humaines - Ouverture de postes au grade d'adjoint d'animation

Contexte

Le Conseil est informé que depuis quelques années des agents d'animation du service enfance-jeunesse travaille au sein des services en contrat à durée déterminée.

Le service Enfance-Jeunesse acquiert aujourd'hui une stabilité lui permettant de réfléchir au développement des activités et du service.

Il est ainsi nécessaire de stabiliser l'ensemble des équipes et ainsi avoir la possibilité de proposer des contrats de pérennisation sur certains postes.

Ainsi, il est proposé au Conseil de revoir le tableau des effectifs en ce sens en créant 3 postes au grade d' « adjoint d'animation » à temps complet (35 heures) pouvant permettre une amélioration des conditions de recrutement et de fidélisation de nos agents.

Décision mise au vote

- . **AUTORISER** Monsieur le Maire à créer trois postes pour le recrutement d'agents sur un emploi de catégorie C, au grade d' « adjoint d'animation » à temps complet ;
- . **MODIFIER** le tableau des emplois ;
- . **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier



Adoptée
à l'unanimité



Délégations du Maire - Décisions budgétaires

Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

Mandataire	Objet	Montant
ETT	Intervention étanchéité école maternelle	426 €
STRB	Intervention école maternelle	4 104 €
Socotec	Intervention prélèvement école élémentaire	1 032 €
La Mevenaise de transports	Benne traitement des résidus de balayage	563 €
Maitres verriers	Intervention vitrail cœur église	5 929,93 €
Maitres verriers	Intervention vitrail fonds baptismaux église	4 132,44 €
Macé Frogé	Remplacement Chauffe-eau – cabinet podologie	723,84 €
SICLI	Remplacement extincteurs >10 ans	2327,72 €
ADAO	MOE extension cimetière	4 800€
SAL Marchand	GNR	2 268 €
SARL HTP	Feu artifice 2023 – Prestation artificiers	1 756,85 €
SARL HTP	Feu artifice 2023 – Spectacle	6 300 €
Bouaissier Menuiseries	Remplacement semi-fixe salle Erminig	759,60 €

Décision mise au vote

. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

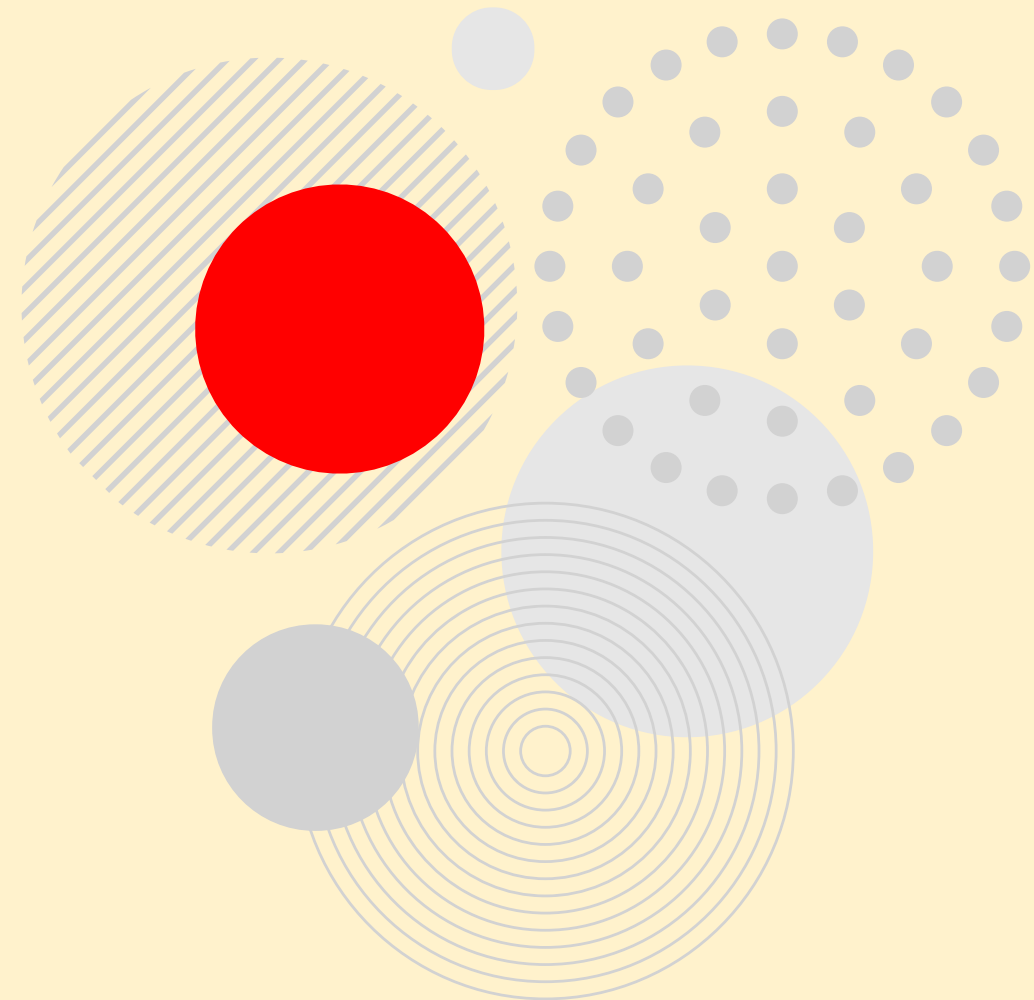




Agenda des conseils municipaux

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux:

Lundi 3 juillet 2023



Merci de votre participation

